

Image not found or type unknown



Avis de contravention douteux

Par **lord_kaiser**, le **25/02/2011** à **13:13**

Bonjour,

Et merci d'avance pour vos réponses.

J'ai eu la bonne surprise de prendre un PV l'autre jour juste devant chez moi. Il s'agit bien d'un stationnement non autorisé, mais l'endroit est utilisé par les usagers comme parking classique car il y a de gros problèmes de stationnement. Bref, voilà le contexte.

Il se trouve que l'avis de contravention est bien raturé, et que le cas n'est pas précisé. Voici l'avis en question modifié pour des raisons que vous comprendrez :
<http://img203.imageshack.us/f/pvstationnementmodifie.jpg/>

C'est une autre plaque qui a été notée, puis barrée et remplacée par la mienne en dessus. Le cas n'est pas coché non plus.

Pouvez vous me confirmer que cette amende est contestable et, si c'est le cas, en vertu de quel article ?

Merci d'avance.

Par **razor2**, le **25/02/2011** à **16:15**

Bonjour, le document que vous avez scanné est la carte de paiement.

IL ne fait donc pas "foi" devant un juge.

Le document qui fait foi, c'est le procès verbal, établi en partie par duplication carbone de l'avis de contravention (le deuxième feuillet que vous devez avoir en votre possession.)

Donc pas de contestation possible.

Mais rassurez vous, même une telle rature sur le PV n'est pas cause de nullité de ce dernier...

Par **lord_kaiser**, le **25/02/2011** à **17:10**

Merci pour votre réponse rapide.

Effectivement, l'autre volet est rempli correctement, donc pas de contestation possible.

Tant pis, ...

Merci quand même.